

# FICHE PRATIQUE

## Les montants de référence - 2025

RÉGIME	COTISATIONS			DROITS	
	MONTANT			BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
INVALIDITÉ DÉCÈS	Forfaitaire 689 €			Pharmacien libéral	Invalidité 16 705 € par an jusqu'à l'âge minimum légal de départ à la retraite 16 705 € par an jusqu'à 21 ans ou 25 ans dans le cas de poursuite des études 8 352,50 € par an jusqu'au décès du pharmacien libéral
				Enfant(s)	
				Conjoint	
				Conjoint survivant	Décès 16 705 € par an jusqu'à 60 ans et 25 057,50 € de capital décès versé en une seule fois 16 705 € par an jusqu'à 21 ans ou 25 ans dans le cas de poursuite des études
				Orphelin(s)	
VIEILLESSE DE BASE	Selon revenu d'activité non salarié Tranche 1 : 8,23 % + tranche 2 : 1,87 %  T1 : 0 à 47 100 € (montant du PASS*) T2 : 0 à 235 500 € (cinq fois le montant du PASS)  * Plafond annuel de la Sécurité sociale.			Pharmacien libéral	Pension annuelle = nombre de points X valeur du point acquis X coefficient <b>Selon le nombre de points acquis</b> Tranche 1 : 525 points par an au maximum Tranche 2 : 25 points par an au maximum 1 point = 0,6540 € depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2025 (cotisations de 2004 à 2014 : 450 points acquis par an au maximum sur la tranche 1, 100 points acquis par an au maximum sur la tranche 2) Majoration trois enfants ou plus ( <i>hommes et femmes</i> ) : 10 %, depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 2023
				Conjoint survivant	54 % de l'allocation du pharmacien (hors bonification pour enfants) Sous conditions de ressources Bonification de 10 % pour le conjoint survivant qui aurait eu ou élevé trois enfants ou plus ( <i>hommes et femmes</i> ), depuis le 1 <sup>er</sup> septembre 2023
COMPLÉMENTAIRE PAR RÉPARTITION ET PAR CAPITALISATION	Revenu N-2	Classe de cotisation	Montant forfaitaire total de la cotisation**	Pharmacien libéral	RCR*** 13 809 € (retraite à taux plein à 67 ans) pour 42,25 annuités de cotisations + 1/42,25 <sup>e</sup> par cotisation supplémentaire, soit 326,84 € par année cotisée Majoration trois enfants ou plus ( <i>hommes et femmes</i> ) : 10 %
	0 à 84 042 €	3	9 961 €		
	84 043 à 101 430 €	4	11 384 €	Conjoint survivant	60 % de l'allocation du pharmacien Sans conditions de ressources
	101 431 à 118 818 €	5	12 807 €		
	118 819 à 136 206 €	6	14 230 €	Pharmacien libéral	Le montant de la retraite s'obtient en multipliant le capital constitutif par le terme de rente déterminé lors de la liquidation des droits
	136 207 à 153 594 €	7	15 653 €		
	153 595 à 170 982 €	8	17 076 €	Conjoint survivant (si décès du pharmacien libéral avant la liquidation)	100 % du capital constitutif sous forme de plan de capitalisation, puis conditions ci-dessus Sans conditions de ressources
	170 983 à 188 370 €	9	18 499 €		
	188 371 à 205 758 €	10	19 922 €	Orphelin(s) de moins de 21 ans de pharmacien libéral cotisant	RCC*** 1/10 <sup>e</sup> de 20 % du capital constitutif versé chaque année jusqu'au 21 <sup>e</sup> anniversaire de chaque bénéficiaire
	205 759 à 223 146 €	11	21 345 €		
223 147 à 240 534 €	12	22 768 €	Conjoint survivant (si décès du pharmacien libéral retraité)	De 50 à 100 % de l'allocation du pharmacien selon l'option de réversion choisie Sans conditions de ressources	
Au-delà	13	24 191 €			
** Dont 7 115 € pour la part gérée par répartition.					
PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE VIEILLESSE	713 € + 0,60 % du revenu d'activité non salarié (plafonné à 235 500 €, soit cinq fois le montant du PASS)			Pharmacien libéral ( <i>biologiste</i> )	Variable selon le nombre de points acquis et la période d'acquisition Majoration trois enfants ou plus ( <i>hommes et femmes</i> ) : 10 %
				Conjoint survivant	50 % de l'allocation du pharmacien biologiste Sans conditions de ressources

\*\*\* Régime complémentaire par répartition \*\*\* Régime complémentaire par capitalisation

Les informations communiquées dans ce feuillet s'appuient sur la législation en vigueur au moment de sa parution.



45, rue de Caumartin  
75441 Paris Cedex 09

Téléphone : 01 42 66 90 37  
Télécopie : 01 42 66 25 50  
Courriel : [cavp@cavp.fr](mailto:cavp@cavp.fr)

Vos démarches en ligne, sur votre compte personnel, depuis :

[www.cavp.fr](http://www.cavp.fr)



Accueil téléphonique et entretiens retraite (sur rendez-vous) :  
du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Accès à nos locaux :  
RER Auber ou Métro Havre-Caumartin, entrée par le hall situé rue Auber